

TROPHÉE DE FRANCE HISTORI'KART 2025



PRÉAMBULE

La FFSA organise le « Trophée de France HISTORI'KART » composée de 3 manifestations.

Ces manifestations de régularité peuvent être des organisations à part entière ou représenter une catégorie dans un meeting déjà programmé.

ORGANISATION

1. DÉLÉGATION

Avec l'autorisation de la FFSA, le « Trophée de France HISTORI'KART » 2025 est organisé par RETROKART FRANCE – Association loi 1901 – 13, rue Pasteur prolongée 56600 LANESTER.

L'association met à disposition son outil informatique de gestion de la régularité ainsi qu'une personne chargée de traiter les données.

L'ASK organisatrice du meeting met à disposition un système de chronométrage ainsi qu'une personne gestionnaire du système (réseau, décodeur. Voir cahier des charges de la manifestation).

2. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagements sont définis par l'organisateur en accord avec RETROKART FRANCE.

Les concurrents s'inscriront et régleront auprès de RETROKART FRANCE qui fera une inscription globale auprès de l'organisateur. L'organisme de tutelle ne réclamera pas de droits d'inscription supplémentaires.

3. CALENDRIER 2025

Date	Circuit
7 et 8 juin	Abbeville
19 et 20 juillet	Laval
13 et 14 septembre	La Hague

4. VÉRIFICATIONS

L'enregistrement technique du matériel et le contrôle vestimentaire consistent en une vérification des éléments de sécurité active et passive tels les freins, pare-chaîne, fixation des transpondeurs, la tenue (casque, vêtements recouvrant bras et jambes, gants, etc.). Il se déroule avant les premiers essais. Seul le matériel vérifié et agréé peut prendre la piste.

RETROKART France – HISTORI'KART	Le 23 avril 2025	Version V3
--	-------------------------	-------------------

5. DÉROULEMENT

La manifestation comporte des séances dites « d'essais » en nombre variable et **4 séances** clairement identifiées d'une durée minimale de quinze (15) minutes qui comptent pour le classement « régularité ».
Sur ces 4 séances, 3 sont prises en compte pour le classement final (1 joker).

6. PRINCIPE

Voir réglementation FFSA « Annexe-01-Régularité-Karting-FFSA », disponible sur le site web ffsa.org.

7. CATÉGORIES

Conformément aux recommandations de la CIK, les modèles de karts et moteurs admis à participer doivent avoir été homologués au plus tard en 1989.

Voir règlement « Annexe - Règlement Technique FFSA Karting Historique », disponible sur le site web ffsa.org.

Les concurrents sont enregistrés dans 3 classes (la classe est une simple information d'identification du matériel):

Classe I (les ancêtres)	:	Kart et moteur construits d'origine entre 1956 et 1963
Classe II (les historiques)	:	Kart et moteur construits à partir de 1964 et tous karts équipés de pneus arrières de 6" de largeur max.
Classe III (les classiques)	:	Kart et moteur construits d'origine au plus tard en 1989 équipés de pneus arrières à partir de 7" 10 de largeur.



Le châssis et l'équipement pneumatique définit la classe dans laquelle le pilote est engagé.

Il est possible de changer de matériel au cours de la manifestation. Le pilote doit alors transférer son transpondeur sur le châssis qu'il souhaite utiliser.

Les concurrents sont répartis dans 3 groupes de roulage distincts. Ces groupes sont définis en fonction de la « performance » de l'ensemble pilote/kart.

Afin de proposer des groupes de roulage les plus homogènes possibles, d'assurer sécurité et plaisir de roulage à tous les concurrents, les groupes seront constitués puis ajustés en fonction des temps réalisés à l'issue des séances dites « Test transpondeur ».

8. PILOTES ADMIS

Le pilote doit atteindre l'âge mentionné suivant pendant l'année civile :

- 12 ans pour une catégorie d'une cylindrée maximum de 100 cm³
- 15 ans pour une catégorie d'une cylindrée maximum de 125 cm³
- 18 ans pour toute catégorie dont la cylindrée est supérieure à 125 cm³

Les **pilotes français** participants doivent :

- Être titulaire d'une licence FFSA Karting (NEKHI ou +) en cours de validité.
- Si ce n'est pas le cas, prendre un titre de participation à la journée.

Pour les **pilotes étrangers** :

- Être titulaire d'une licence Nationale et d'une autorisation de leur ASN.

Il est possible de s'engager sur un meeting en individuel ou par équipe de 2 pilotes (un transpondeur pour deux pilotes sur le même kart) mais seul le résultat de l'équipe est pris en compte (une seule fois des points, une seule récompense éventuelle).

Les pilotes étrangers sont invités, ils peuvent prendre part au classement de la manifestation mais ne sont pas classés pour le titre National.

9. LES MANIFESTATIONS

Inscriptions : Le bulletin d'inscription de chaque manifestation est disponible sur le site internet de RETROKART FRANCE: <http://www.retrokart-france.fr/wp/> et est envoyé par courriel aux contacts de RETROKART FRANCE

Le tarif de l'inscription est de 110 € (120 € en cas de dépassement de la date de clôture).

L'inscription originale signée par le pilote doit être expédiée par courrier ou par mail à RETROKART FRANCE / Inscriptions (**adresse ci-dessous**) au plus tard à la date de clôture des engagements.

Aucune inscription ne sera prise sur place. Les droits d'engagement doivent être versés en même temps. Les inscriptions incomplètes ou sans paiement du droit seront refusées.

RETROKART FRANCE / Inscriptions-

Mme RADET Béatrice 3, Impasse la Hubercière - Bellefontaine

50520 Juvigny les Vallées

Tel fixe (33) 02 33 59 20 78 / +33 6 09 77 34 21 - email : beatriceradet@orange.fr

Le règlement se fera **par chèque ou par virement bancaire**. Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence.

Coordonnées bancaire: RETROKART FRANCE / Iban Code : FR76 1548 9047 0900 0545 2530 171.

Ne pas oublier de spécifier les noms & prénoms du participant.



Programme des manifestations :

Chaque manifestation doit comporter plusieurs séances de roulage type « essais libres » pour « reconnaître » la piste. Ces séances se déroulent avec les transpondeurs installés afin de vérifier le fonctionnement des systèmes. Les temps de roulage de chaque séance sont définis en collaboration avec les organisateurs en tenant compte des contraintes du meeting.

En tout état de cause, pas de séance de « régularité » de moins de 15 minutes.

Calcul des résultats :

Si des pilotes réalisent la même performance (même total) au millième près, le pilote ayant réalisé le 2^{ème} puis le 3^{ème} meilleur résultat (écart) est classé devant son ex-aequo.

NB : Il est prévu d'utiliser au plus 6 tours chronos, en fonction de la longueur du circuit, des conditions météo, des impératifs de l'épreuve si nécessaire. Les pilotes devront bien sûr en être informés avant le début des séances.

Conditions de classement et temps forfaitaires :

Voir règlement « REGULARITE EN KARTING ».

Classement d'une rencontre «Trophée de France HISTORI'KART»:

Un classement « **scratch** » est établi pour les groupes 1, 2 et 3. L'ensemble des participants est comptabilisé tous groupes confondus. Après chaque séance de « régularité », le pilote classé premier marque **25 pt**, le second, **22 pt**, le troisième, **20** puis **19, 18, 17**, etc, jusqu'au dernier (**1 pt**).

Le vainqueur de l'épreuve est celui qui marque le plus de points au total de ses trois meilleures séances sur les quatre disputées (un joker).

RETROKART France – HISTORI'KART	Le 23 avril 2025	Version V3
---------------------------------	------------------	------------

En cas d'ex-æquo, le nombre de victoires de séances départage les concurrents. Si celui est égal, alors le nombre de secondes places de séances, puis de troisième, et ainsi de suite. En cas d'égalité parfaite, la 4^{ème} séance (la moins bonne) des concurrents ex-æquo sera prise en compte. Si l'égalité persiste, les deux pilotes sont déclarés ex-æquo et marquent le même nombre de points. Le pilote suivant garde son classement normal. Les vainqueurs « scratch » sont récompensés à chaque journée. Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Classement général final du Trophée de France de France HISTORI'KART:

Le classement général final est un classement « scratch », il englobe chacun des groupes et désigne le vainqueur du « **Trophée de France HISTORI'KART** ».

A chaque rencontre, les pilotes officiellement engagés marquent des points en fonction de leur résultat, selon le même barème que pour les séances d'un meeting.

Le vainqueur d'une rencontre marque **25 pt**, le 2^{ème}, **22 pt**, le 3^{ème}, **20 pt**, puis **19, 18, 17 ...** et ainsi de suite jusqu'au dernier classé (**1 point**). Le vainqueur est le pilote qui a marqué le plus de points sur l'ensemble des trois rencontres. Il est déclaré vainqueur du « **Trophée de France HISTORI'KART** ».

En cas d'égalité, le nombre de **victoires de meeting** départage les concurrents.

Si celui-ci est égal, alors le nombre de **secondes places de meeting**, puis de **troisième**, et ainsi de suite.

En cas d'égalité parfaite, on comptabilise les victoires de séances sur l'ensemble de la saison (9 séances comptabilisables). Si l'égalité persiste, on prend en compte le nombre de secondes places de séances, puis de troisièmes, et ainsi de suite. En cas d'égalité à ce stade, et uniquement pour l'attribution de la première place, la somme des meilleurs temps de référence (TR) des pilotes sur chaque circuit sera calculée (3 chronos), le plus faible total s'adjugeant le titre.

Un bonus de 25 points est attribué aux pilotes ayant participé à l'ensemble des manifestations

L'ensemble des pilotes seront classés mais seuls les pilotes ayant totalisé au moins 28 points seront récompensés

10. REGLEMENT TECHNIQUE ET RECOMMANDATIONS

Voir règlement « Annexe - Règlement Technique FFSA Karting Historique », disponible sur le site web ffsa.org.



- ***Chaque Pilote s'engage avec du matériel à la présentation irréprochable pour donner du "Karting historique" une image très positive tant dans les médias qu'auprès de la Fédération; image indispensable à la pérennisation de ce «Trophée de France HISTORI'KART».***



- 1 Un compte-tours de type PET ou similaire est autorisé . Tout autre système installé ou embarqué, permettant au pilote, pendant ou après la manifestation, de lire, indiquer, acquérir, enregistrer, informer, transmettre toute information, sauf le régime moteur, est interdit.
 - 2 La plaque numéro fournie par RETROKART doit OBLIGATOIREMENT être fixée à l'avant. Une plaque numéro fixée à l'arrière et portant le même numéro est très fortement recommandée.
- Extrait de l'article 1.4 de l'Annexe Technique FFSA 2025 au Règlement CIK-FIA 2025 : – **Caméra - vidéo** : À partir des essais qualificatifs, caméra ou autre système ne sont pas autorisés